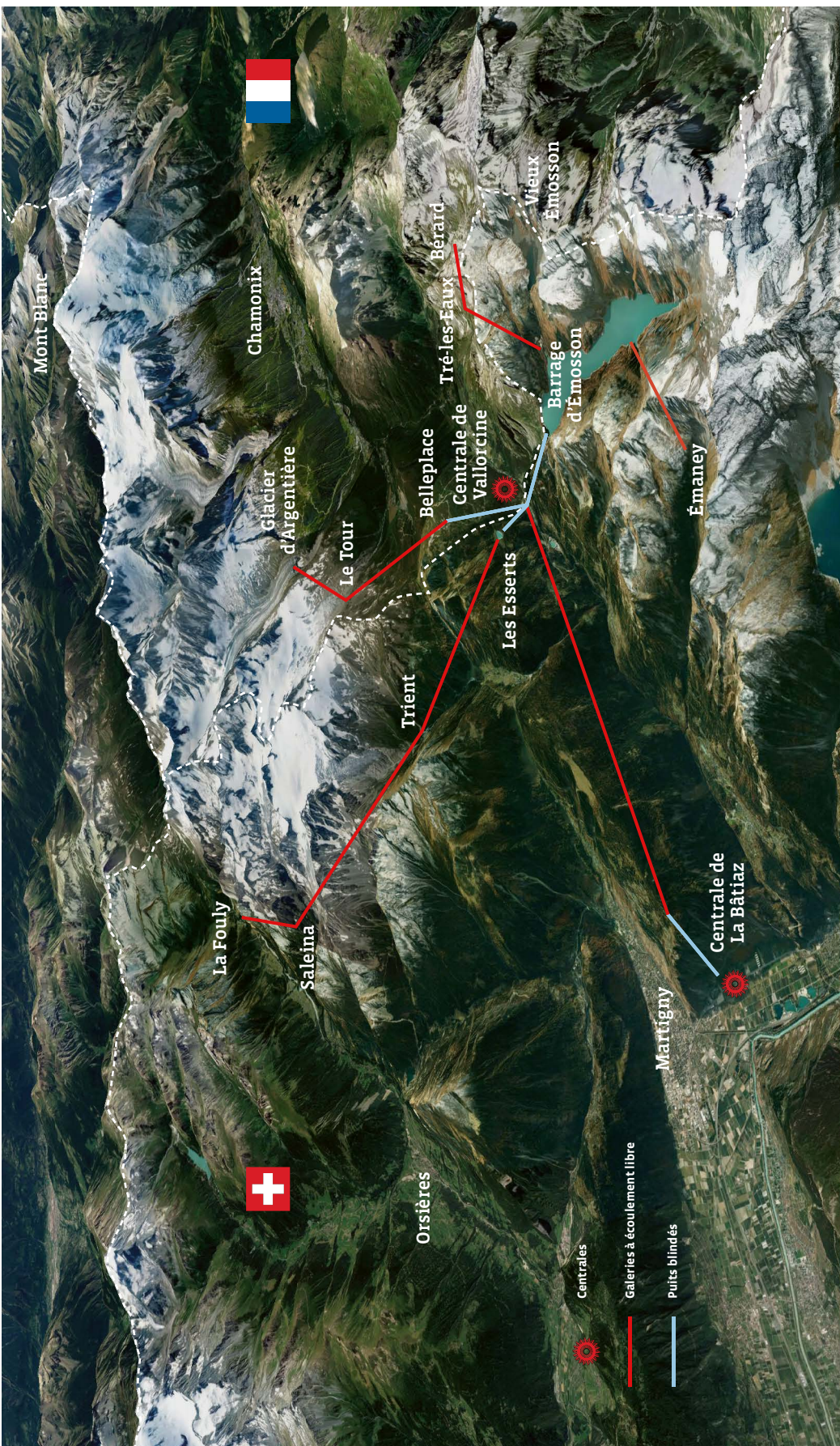




ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA
MARTIGNY SUISSE

Rapport annuel de gestion 2025



PARTENAIRES

ALPIQ

Alpiq Suisse SA

Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne

50 %



Electricité de France SA

22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8^e

50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Amédée Murisier, Président, Belp (CH)

Head Assets, Groupe ALPIQ

Laurent Pérotin, Vice-président, Paris (F)

Directeur Performance d'Exploitation EDF Hydro, EDF SA

Stéphanie Baehrel, Annecy (F)

Gestionnaire d'Actifs - EDF Petite Hydro, EDF SA

Vincent Rivière, Grenoble (F)

Directeur EDF Hydro Alpes, EDF SA

Michaël Plaschy, Ollon (CH)

Head Hydro Power Generation, Groupe ALPIQ

Paul Michellod, Leytron (CH),

Senior Expert, Groupe ALPIQ

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

COMMISSAIRES GOUVERNEMENTAUX

Eric Wuilloud, Venthône (CH)

Ancien Directeur de Nant de Drance SA

Philippe Cruchon, Paris (F)

(jusqu'au 11 juin 2025)

Ancien Président du Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques

Jean-Pierre Lestoille, Paris (F)

(depuis le 11 juin 2025)

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, inspecteur général au sein de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Aude Buffet, Lausanne (CH)

Responsable Administration et Finances, Electricité d'Emosson SA

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Zürich

GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Olivier Bernard

Directeur

Benoît Géhant

Chef d'Exploitation

Patrick Monnay

Responsable Maintenance et Projets

Aude Buffet

Responsable Administration et Finances

Chiffres-clés de la société

5

Moyenne des 10 dernières années

➤ AMÉNAGEMENT BINATIONAL



La Bâtiaz, Martigny, Suisse
Vallorcine, France

➤ EFFECTIF

37 collaborateurs

mis à disposition par les partenaires
Alpiq et EDF

➤ PUISSANCE INSTALLÉE

420 MW

issue de 6 groupes de production
et 2 pompes

➤ PRODUCTION MOYENNE

926 GWh

stockable dans un grand barrage de 180
mètres de hauteur, capacité de 225 Mio m³

➤ APPORTS CAPTÉS MOYENS

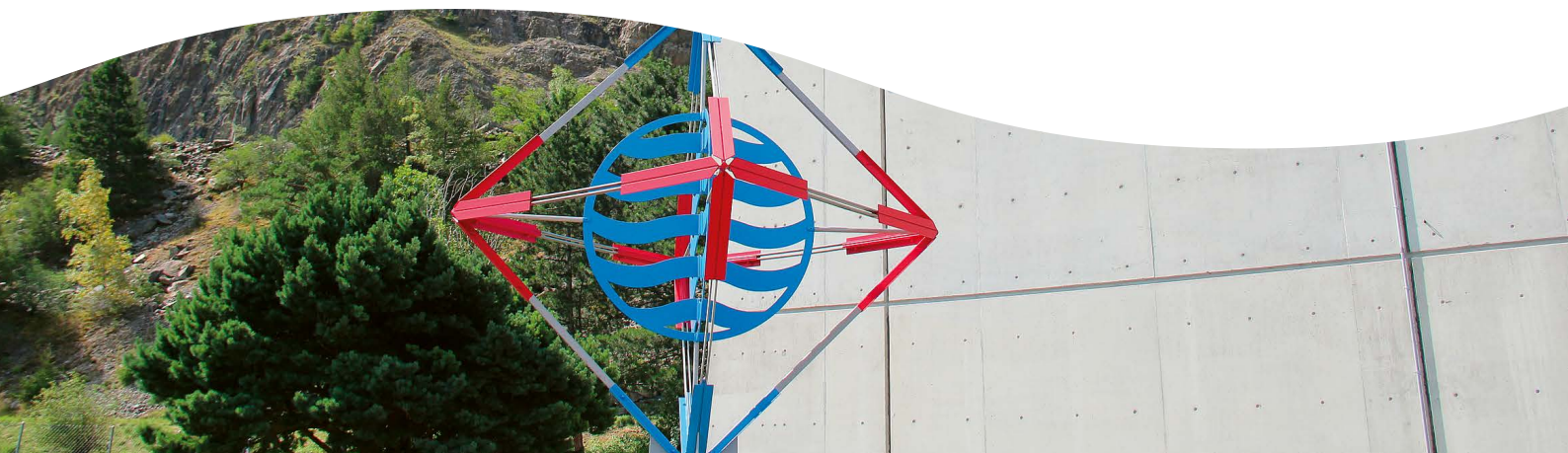
373 Mio m³

par 30 prises d'eau, 1 captage sous glaciaire,
45 km de galeries et 4 puits blindés

➤ CHIFFRE D'AFFAIRES

35 MCHF

dont 30 MCHF de charges annuelles
facturées au partenaire Alpiq en 2025



Exploitation

EXERCICE		2025	2024
Apports totaux captés	hm³	357,6	467,5
Production fournie au partenaire Alpiq	GWh	858,8	1279,2
Energie restituée et échangée	GWh	0,0	0,0
Production physique, restituée et échangée	GWh	858,8	1279,2
Energie de restitution aux usines de l'Arve*	GWh	-34,4	-34,4
Energie de pompage fournie par le partenaire Alpiq	GWh	-110,9	-89,8
Résultante de l'aménagement	GWh	713,4	1154,9
SITUATION AU		31.12.25	31.12.24
Retenue d'Emosson	%	68,0	70,2
AVOIRS DES PARTENAIRES	GWh	374,7	403,2

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

* Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'une indemnisation financière.

Finances

EXERCICE		2025	2024
Charges annuelles facturées au partenaire Alpiq	MCHF	29,9	34,4
SITUATION AU		31.12.25	31.12.24
Actif circulant	MCHF	10,7	11,4
Actif immobilisé	MCHF	295,6	303,7
		306,3	315,1
Capitaux étrangers à court terme	MCHF	54,3	23,1
Capitaux étrangers à long terme	MCHF	112,0	152,0
Capitaux propres	MCHF	140,0	140,0
		306,3	315,1

Généralités

L'exercice 2025 est le 48^e après la clôture du compte de construction.

Les apports captés sont déficitaires de près de 5 %, en raison d'un déficit global de pluviométrie, mais surtout d'un été relativement frais qui a freiné les apports glaciaires. La production fournie s'élève à 859 GWh, en retrait de 7 % par rapport à la moyenne des dix dernières années. L'aménagement a contribué à la réserve hivernale suisse pour l'hiver 2024/2025. Le stock en fin d'année est dans la norme des dix dernières années.

Les frais à charge du partenaire ALPIQ sont de 29.9 MCHF.

Le **Taux de Disponibilité Globale** (TDG) s'établit fin 2025 à 84.2 % en mode turbine, soit 2 points de mieux que l'objectif annuel. En pompe, le TDG est de 85.2 %, également légèrement supérieur à l'objectif annuel grâce à l'optimisation des plannings de maintenance. La disponibilité (pompe et turbine) est principalement influencée par des travaux planifiés de maintenance lourde sur les groupes de Vallorcine (automatismes du groupe 2 au printemps, remplacement du stator de l'alternateur du groupe 1 au printemps).

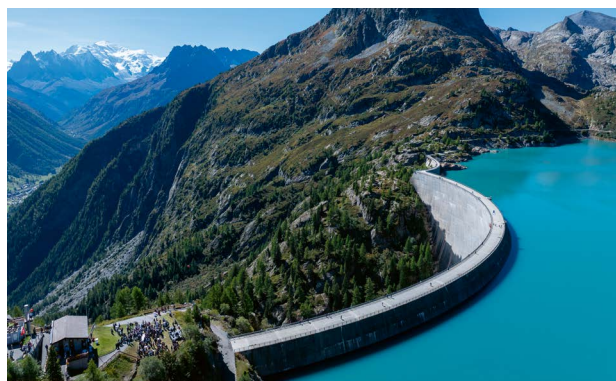
Le **taux d'indisponibilité sur avarie** est de 0.15 % en turbine et 0.16 % en pompe, ce qui est bien inférieur à l'objectif de 0.4 %, grâce à l'absence d'incident de longue durée. Avec 27 incidents, le **taux de réponse à la sollicitation** s'établit à 99 %, en ligne avec l'objectif annuel. Les groupes ont connu un nombre de cycles record (2 597, soit plus de 7 démarrages en moyenne par jour), confirmant la tendance à la hausse observée depuis une dizaine d'années.

Le **taux de pertes d'eau**, à 0.9 %, se situe à un niveau remarquablement faible, en deçà de l'objectif fixé à 1.4 %. La très grande majorité de ces pertes provient des purges, dont le volume a été particulièrement bas en raison des apports modérés et de la quasi-absence d'orages estivaux. Les travaux de maintenance programmés représentent 25 % des pertes (peinture du puits de Belleplace, divers arrêts de l'aménagement). Enfin les pertes sur avaries (7 %) restent limitées.

D'importants **travaux** se sont terminés cette année. Avec la remise en service du groupe 2 de Vallorcine au printemps, s'est achevée la rénovation des automatismes des groupes de tout l'aménagement. Hormis les travaux de maintenance courante réalisés au printemps et à l'automne, l'année 2025 a vu le démarrage de travaux importants sur l'alternateur du groupe 1 de Vallorcine, avec le remplacement du stator et une réhabilitation en profondeur du rotor. L'indisponibilité, qui a démarré mi-novembre, est mise à profit pour réaliser d'autres travaux de maintenance lourde, notamment la révision du palier turbine.

Le projet de surélévation du barrage d'Emosson « SurESA » a été poursuivi en 2025. Des analyses géologiques ont été effectuées afin de préparer les études sismiques et un rapport d'études préliminaires a été déposé. Le cadre réglementaire et économique du projet a été précisé avec les parties prenantes françaises et suisses.

Enfin, la société **a fêté en septembre les 50 ans** de la mise en service de l'aménagement. Cette célébration a mis en exergue l'engagement et le professionnalisme des équipes qui, depuis plusieurs générations, contribuent à la pérennité de cette coopération transfrontalière unique.



Les Portes ouvertes de nos centrales de Vallorcine et de La Bâtiaz le 20 septembre ont permis au public de découvrir les coulisses de nos infrastructures. Guidés par nos collaborateurs au travers d'un parcours didactique varié, les visiteurs ont pu découvrir le travail quotidien des équipes.



Hydraullicité, accumulation et production d'énergie

En début de période, la **production stockée** se situe légèrement au-delà de la moyenne décennale (70 % de remplissage). La réserve hivernale constituée fin 2024 a été peu engagée, contribuant à conserver, comme les années précédentes, une cote haute durant le 1^{er} semestre. Néanmoins, la remontée de la cote du lac a été plus tardive que les années précédentes, en raison d'une production soutenue jusqu'en juillet et la faiblesse des apports de l'été. A la fin de l'exercice, la cote est revenue dans la moyenne (68 % de remplissage), grâce à un déstockage soutenu par une production importante en fin d'année.

Les **apports captés** sont inférieurs de 5 % à la moyenne décennale. L'essentiel du déficit s'est creusé lors des mois d'été qui représentent habituellement les apports les plus importants, en raison des températures inhabituellement fraîches qui ont ralenti la fonte glaciaire, et de faibles précipitations. Les apports en juin (canicule) et septembre (pluviométrie) n'ont que partiellement compensé le déficit de l'été.

Les faibles volumes des apports ont freiné l'énergie de **pompage** utilisée sur l'exercice (110 GWh) qui reste inférieure à la moyenne, malgré de belles opportunités offertes par le marché et largement exploitées par l'optimiseur. Des prix négatifs ou faiblement positifs ont en effet régulièrement été observés au printemps, même durant les jours de semaine.

Avec 859 GWh, la **production** de l'aménagement est en retrait de 7 % par rapport à la moyenne décennale. Contrairement aux années précédentes, la production estivale n'a pas été dopée par la conjonction d'apports importants et d'une retenue déjà pleine. L'exploitation de l'aménagement par l'optimiseur a conduit à alterner dans la journée des périodes de production (le matin et le soir) et de pompage (en après-midi et la nuit), générant un nombre de cycles de fonctionnement particulièrement élevé.



Études et travaux

TÉLÉPHÉRIQUE DE BARBERINE

Sur le téléphérique de Barberine, outre les contrôles réglementaires et la maintenance habituelle, une étude est en cours pour le remplacement des trains de galet.



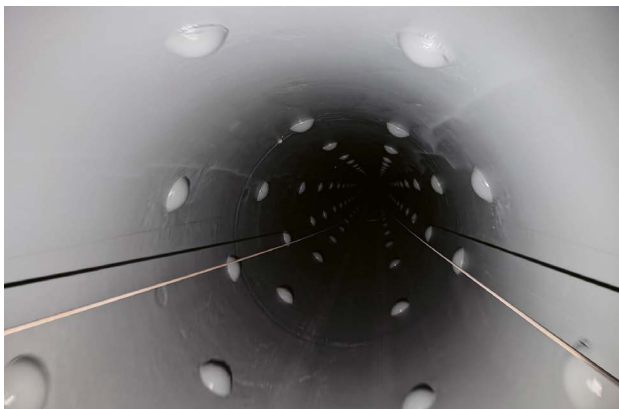
ARGENTIÈRE

A Argentière, des filets ont été installés afin de protéger les prises d'eau dégagées et les descenderies. Avec le recul du glacier, une étude a été lancée pour assurer la pérennité future des captages.



BARRAGE

Au barrage, reprise d'étanchéité du parement amont, au plot 28 (rive droite) pour remédier à des infiltrations mises en évidence par la surveillance normale de l'ouvrage. Les mesures géodésiques en vue de l'expertise quinquennale ont été réalisées en automne 2025. Une révision des vérins des vannes de tête est en cours et se terminera durant l'hiver 2025/2026.

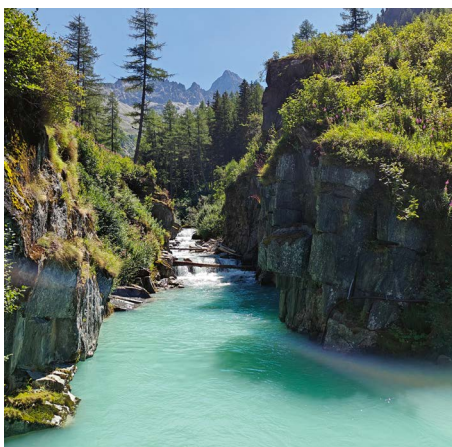
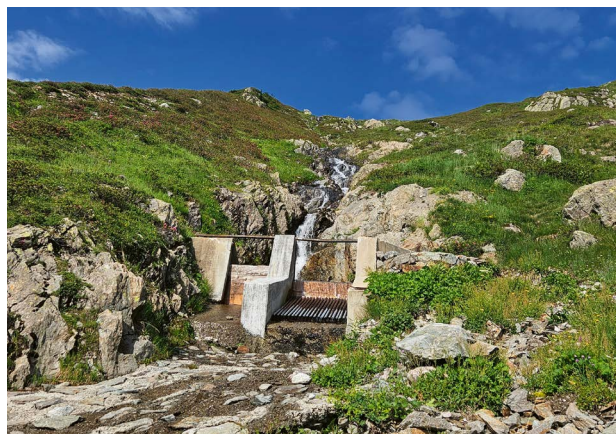


PUITS DE BELLEPLACE

Dans le puits de Belleplace, des travaux de maintenance et de reprise du revêtement de la partie supérieure du puits sont faits annuellement. L'Etude De Danger du puits de Belleplace demandée par la DREAL a été réalisée par le bureau WSP. Le rapport est en cours de relecture pour un envoi en 2026. Le cahier des charges pour les travaux de peinture de la partie inférieure a été réalisé et la publication sur les marchés publics est prévue pour début 2026.

COLLECTEUR OUEST

Les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation d'une purge du point bas du collecteur Ouest ont été établis. La purge sera réalisée dès que les conditions seront remplies.



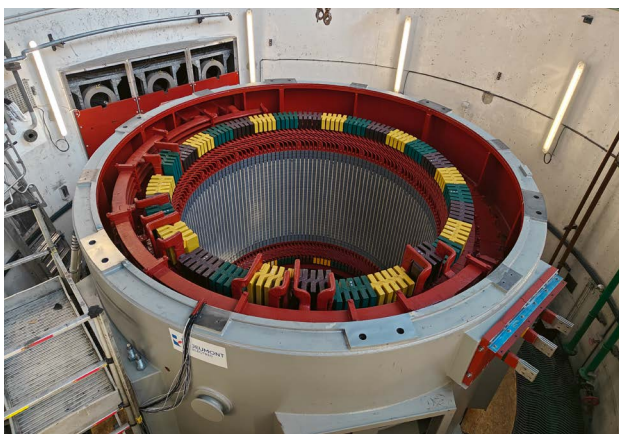
COLLECTEUR EST

Au collecteur Est, les études ont été lancées pour la réalisation des mesures morphologiques, conformément à la décision du DETEC. La mise à l'enquête doit encore être publiée, avant la réalisation des travaux.



ESSERTS

Aux Esserts, l'étude d'abaissement du seuil du bassin est terminée. Les travaux débuteront en 2026.



VALLORCINE

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute. Pour 2025, les opérations principales ont été : Finalisation et mise en service des automatismes sur le G2. Grande maintenance des transformateurs T2 et T3. Réception de 2 nouvelles roues Pelton avec revêtement carbure. Le remplacement des roues Pelton des groupes n° 2 et 3 pour la saison estivale en raison des fortes dégradations constatées ces dernières années. Vidange des ouvrages de la haute chute pour remontage d'un robinet sphérique révisé et envoi en réparation d'un robinet sphérique présentant une fuite. Rénovation complète de la régulation de la pompe du G3. Contrôle Réseau Général de Terre de la centrale. Révision et remplacement d'injecteurs sur le G1 et le G2. Etude remplacement du freinage rotor des 3 groupes pour une implémentation en 2026. Remplacement d'un réfrigérant dans le canal de fuite et nettoyage des autres réfrigérants. La rénovation de l'alternateur du G1 est en cours de réalisation par la société Jeumont Electrique. Le stator a été modifié et réceptionné sur site à Vallorcine. En décembre 2025, les travaux de remplacement de l'alternateur prévus jusqu'à fin mai 2026 ont débuté par 3 semaines de démontage du groupe.

Lancement des travaux de fiabilisation et de sécurisation de la ligne 16kV Vallorcine-Les Esserts, fin des travaux au printemps 2026.

LA BÂTIAZ

A La Bâtiarz, travaux de maintenance annuelle sur les groupes. Dans le cadre du projet de remplacement des transformateurs, les aménagements du poste 400kV sont finalisés. Les nouveaux disjoncteurs ont des problèmes d'infiltration d'eau. Un correctif a été apporté sur le G1. Sur le G2, le correctif sera déployé au printemps 2026. Les 3 indications décelées sur le répartiteur à la Bâtiarz ont été réparées. Durant ces réparations d'autres investigations ont mis en évidence plusieurs indications sur la bifurcation du répartiteur. Un suivi est réalisé en attendant une prochaine fenêtre pour réparation en 2026.

Les travaux de sécurisation de la centrale contre les chutes de pierre sont terminés. Remplacement et rénovation des fenêtres et faux-plafonds du bâtiment.



Environnement politique et juridique

L'économie mondiale en 2025 a été marquée par une forte volatilité, initialement déstabilisée par l'introduction de droits de douane quasi universels par les États-Unis. Le taux effectif global s'est stabilisé autour de 19 %; pour la Suisse, ce taux a été ramené à 15 % après avoir initialement atteint 39 %. Malgré une incertitude politique accrue, la croissance de la zone euro est restée résiliente, avec une estimation à 1.4 % (2025) contre 0.9 % en 2024.

La demande d'électricité dans les principaux pays européens a poursuivi une légère progression en 2025 avec une hausse de +0.8 % (1.1 % en 2024). Le paysage énergétique reste cependant marqué par la fragilité des ressources renouvelables. Contrairement à l'abondance de l'année précédente, la situation hydraulique en 2025 subit une sécheresse marquée: les réserves totales sont largement inférieures à 2024 et aux moyennes saisonnières dans tout l'arc alpin. Cette exploitation intensive des barrages a été indispensable pour compenser un hiver sec et un net recul de la production éolienne.

Au premier trimestre 2025, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une production éolienne de 30 % à 40 % inférieure à celle de l'an dernier, un déficit qui s'est accentué en avril pour atteindre jusqu'à -50 %. L'arrêt de la centrale de Gösgen jusqu'en mars 2026 a accentué la tension au dernier trimestre 2025, entraînant une perte de production de 4.3 TWh sur les troisième et quatrième trimestres, ce qui a contribué à pousser les prix suisses de 3 à 4 €/MWh au-dessus de ceux de ses voisins pour le dernier trimestre.

Ce contexte a contraint l'Europe à solliciter davantage ses réserves de gaz qui, au 04.02.2026, affichaient un taux de remplissage de 38 % contre 50 % l'année précédente. Malgré ce recours massif aux stocks hivernaux et la perspective de l'embargo sur le gaz russe en 2028, les marchés ne manifestent pas d'inquiétude majeure. Cette sérénité repose sur la solidité de l'approvisionnement en GNL qui sécurise les perspectives moyen terme.

En Suisse, une avancée majeure a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la loi sur l'électricité, qui ancre légalement les 16 projets hydroélectriques issus de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» destinés à développer la production d'électricité en hiver. Le projet de surélévation du barrage d'Emosson fait partie de ces 16 projets. Les ordonnances d'application sont entrées en vigueur en 2025, d'autres suivront en 2026.

Une autre étape importante pour le développement des énergies renouvelables en Suisse a été franchie le 26.09.2025, avec l'adoption par le Parlement du décret d'accélération des procédures. Celui-ci prévoit une simplification des procédures d'aménagement du territoire pour l'énergie hydraulique, la confirmation de la validité des avenants aux concessions hydroélectriques, le découplage des mesures de compensation écologique de la procédure d'autorisation des projets et une limitation du nombre d'instances de recours ouvertes aux ONG.

Le 04.12.2025, le Conseiller fédéral Rösli a invité les acteurs du secteur à discuter de l'état d'avancement des projets de la Table ronde, qui ne progressent pas aussi vite que prévu. Un processus doit désormais déterminer dans quelle mesure la liste des projets doit être adaptée.

Le 13.06.2025, le Conseil fédéral a soumis l'accord sur l'électricité à consultation, qui a recueilli un large soutien (75 % des réponses). Une grande majorité demande toutefois des modifications dans sa mise en œuvre au niveau national. Les délibérations parlementaires auront lieu en 2026 et un référendum sera organisé probablement en 2028. L'accord vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, à simplifier le commerce d'électricité et à garantir la stabilité du réseau.



Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projets, ainsi que d'ordre réglementaires et administratifs. En revanche, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de la société ainsi que des mesures de traitement et de surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la Direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Sur la gestion opérationnelle de la société, aucun événement majeur impactant la sûreté, la sécurité et l'environnement n'est à déplorer. La remontée de faits précurseurs et leur analyse sont systématisées. L'organisation en place est revue dans le cadre de la gestion préventive de crise et la criticité-sûreté des sites a permis de maîtriser les situations perturbées rencontrées.

Malgré l'accroissement des risques naturels liés au changement climatique (fonte des glaciers, laves torrentielles), l'exposition aux risques reste maîtrisée par les mesures d'exploitation et les projets planifiés.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration d'Electricité d'Emosson SA a pris acte de la criticité des risques et a approuvé les mesures de mitigation de ces risques.



Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire ALPIQ Suisse SA s'élèvent à 29.9 MCHF, soit une diminution de 4.5 MCHF par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant des «Autres produits d'exploitation», une évolution positive de 2.7 MCHF est constatée par rapport à 2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse d'une indemnité provenant d'une société liée, notamment dans le cadre d'un contrat exposé aux prix de marché.

Les charges d'exploitation sont inférieures de 1.6 MCHF à celles enregistrées au cours de l'exercice précédent. Le principal facteur de cette variation réside dans la position «Redevances hydrauliques et impôt spécial» (-1.2 MCHF), en raison d'apports d'eau moins importants qu'en 2024.

Il convient également de relever que les charges de matériel et prestations sont en diminution de 0.8 MCHF, l'exercice 2024 ayant été marqué par des dépenses plus élevées liées à l'entretien exceptionnel de la pompe du groupe n°2.

Les rubriques «Autres charges d'exploitation» et «Amortissements» affichent quant à elles une hausse de 0.2 MCHF chacune par rapport à 2024.

Finalement, les charges financières restent en ligne avec l'exercice précédent. En 2025, la société a poursuivi son désendettement, avec une réduction de 8 MCHF de son en-cours, sans nécessité de renouvellement d'emprunt.



Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2025 à Challes-Les-Eaux, les points statutaires ont été traités.

L'Assemblée a reconduit le mandat de l'organe de révision KPMG SA à Zurich, pour l'exercice 2025.

En mars 2025, la DGE C a désigné Jean-Pierre Lestoille, comme nouveau représentant gouvernemental français auprès du Conseil d'Administration d'Eposson. Il remplace Philippe Cruchon qui a quitté cette fonction au 11 juin 2025.



	Note	2025	2024
		CHF	CHF
Contributions en couverture des charges	1	29 943 182	34 434 650
Autres produits d'exploitation	2	4 982 590	2 305 231
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		34 925 772	36 739 881
Achat et transport d'énergie		-348 618	-398 399
Matériel et prestations		-7 384 877	-8 226 051
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	3	-7 631 409	-8 841 158
Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses	4	-1 878 542	-1 844 640
Autres charges d'exploitation		-971 655	-772 271
Amortissements	9 + 10	-12 869 101	-12 644 311
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-31 084 202	-32 726 830
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 841 570	4 013 051
Produits financiers		175	18 814
Charges financières	5	-3 531 553	-3 559 970
RÉSULTAT FINANCIER		-3 531 378	-3 541 156
RÉSULTAT ORDINAIRE		310 192	471 895
Produits exceptionnels	6	67 618	0
Charges exceptionnelles		0	-35 844
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		67 618	-35 844
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE		377 810	436 051
Impôt sur le bénéfice	7	-377 810	-436 051
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0
Nombre d'actions en circulation		2 800	2 800
RÉSULTAT PAR ACTIONS *		0.00	0.00

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif

ACTIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
Liquidités		9 249 665	9 782 131
Créances résultant de livraisons et de prestations		146 871	915 737
Actifs de régularisation	8	1 365 533	680 914
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 762 069	11 378 782
Immobilisations corporelles	9	295 287 845	303 510 332
Immobilisations incorporelles	10	299 185	183 337
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		295 587 030	303 693 669
TOTAL ACTIF		306 349 099	315 072 451

PASSIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	300 262	1 198 762
Dettes financières à court terme	14	40 000 000	8 000 000
Autres dettes à court terme		281 868	314 318
Passifs de régularisation	12	12 440 872	13 559 371
Provisions à court terme	13	1 326 097	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS À COURT TERME		54 349 099	23 072 451
Dettes financières à long terme	14	112 000 000	152 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS À LONG TERME		112 000 000	152 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS		166 349 099	175 072 451
Capital-actions	15	140 000 000	140 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		0	0
Résultat reporté		0	0
Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES		140 000 000	140 000 000
TOTAL PASSIF		306 349 099	315 072 451

Tableau de flux de trésorerie

20

	Note	2025	2024
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice		0	0
Amortissements	9+10	12 869 101	12 644 311
Variation des provisions		1 326 097	0
Bénéfice sur vente valeurs immobilières		-778 340	-4 200
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		768 866	-704 918
Variation des actifs de régularisation		-684 619	-87 925
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-898 500	346 733
Variation des autres dettes		-32 450	-191 028
Variation des passifs de régularisation		-1 118 499	800 919
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		11 451 656	12 803 892
Variation des immobilisations corporelles	9+10	-3 984 122	-3 459 343
– dont versements pour investissements		-4 762 462	-3 463 543
– dont encaissements issus de désinvestissements		778 340	4 200
FLUX DE FONDS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS		-3 984 122	-3 459 343
Remboursement engagements financiers	14	-8 000 000	-5 000 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-8 000 000	-5 000 000
VARIATION DES LIQUIDITÉS		-532 466	4 344 549
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE		9 782 131	5 437 582
SOLDE EN FIN D'EXERCICE		9 249 665	9 782 131

Variation des fonds propres

Fonds propres en CHF		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Report du résultat	Total des fonds propres
CAPITAUX PROPRES AU	01.01.2024	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2024	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	01.01.2025	140 000 000	0	0	140 000 000
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2025	140 000 000	0	0	140 000 000

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Electricité d'Emosson SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, proportionnellement à leur participation au capital-actions, et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Electricité d'Emosson SA – y compris la charge fiscale – sont couverts directement et intégralement par l'actionnaire Alpiq Suisse SA, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par le preneur d'énergie Alpiq SA. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit qu'Electricité d'Emosson SA met uniquement à disposition ses équipements au partenaire et que ce dernier dispose de l'énergie produite.

En conséquence, les résultats publiés ne reflètent pas la situation économique de la production d'Electricité d'Emosson SA. Cette production est valorisée exclusivement par le preneur d'énergie Alpiq SA. Electricité d'Emosson SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes du preneur d'énergie Alpiq SA.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Base de présentation

Electricité d'Emosson SA est une société de droit suisse dont le siège est à Martigny (Suisse).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

	2025	2024
	EUR/CHF	EUR/CHF
Cours à la date de clôture	0.9314	0.9412

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 15);
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Electricité d'Emosson SA est active dans un seul secteur; la production d'énergie en vue de la fournir à son preneur d'énergie. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les pages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Terrains	-
Terrains (concedés)	40 - 80 ans
Retenues d'accumulation, galeries d'amenée	40 - 80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Bâtiments	50 - 80 ans
Mobilier, véhicules	5 - 10 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Comptabilisation des produits

Electricité d'Emosson SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat

lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par l'actionnaire Alpiq Suisse SA selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2025	2024
	CHF	CHF
Revenu d'une société liée	3 813 717	2 083 591
Revenu loyers d'immeubles	71 514	60 129
Autres produits d'exploitation	269 977	154 249
Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	778 340	4 200
Produits d'assurances	49 042	3 062
Total	4 982 590	2 305 231

3. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

	2025	2024
	CHF	CHF
Impôt spécial	4 120 495	4 657 302
Redevances hydrauliques	2 711 916	3 064 495
Redevances proportionnelles	104 425	78 322
Indemnisation pour énergie gratuite et préférentielle	478 741	488 547
Indemnisation pour énergie réservée	215 832	552 492
Total	7 631 409	8 841 158

L'impôt spécial est versé au Canton (60 %) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40 %) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux de CHF/kW_{th} 100.- tel que prévu dans la convention internationale du 23 août 1963 entre la Confédération suisse et la République française.

4. Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses

	2025	2024
	CHF	CHF
Impôt sur le capital	440 160	440 160
Impôt foncier	874 080	874 080
Autres taxes foncières	563 764	530 400
Taxes diverses	538	0
Total	1 878 542	1 844 640

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les biens-fonds situés en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Charges financières

	2025	2024
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts tiers	3 425 395	3 482 882
Intérêts sur emprunts actionnaires	0	17 810
Frais d'emprunts, commissions et divers	0	55 585
Frais bancaires	3 478	3 693
Pertes de change	102 680	0
Total	3 531 553	3 559 970

6. Produits exceptionnels

	2025	2024
	CHF	CHF
Produit d'impôt exercices antérieurs	67 618	0
Total	67 618	0

7. Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice en Suisse fait l'objet d'une répartition sur la base de la localisation des immobilisations corporelles entre la Suisse et la France. Il est calculé en appliquant la méthode du coût de revient majoré de 10 %.

8. Actifs de régularisation

	2025	2024
	CHF	CHF
Tiers	1 316 456	381 520
Actionnaires	49 077	299 394
Total	1 365 533	680 914

8. Immobilisations corporelles

Exercice courant

Immobilisations en CHF		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Total
Immobilisations brutes au	31.12.2024	823 417 507	6 784 127	13 938 040	844 139 674
Entrées		1 788 320	2 892 583	81 559	4 762 462
Sorties		-5 153 479	0	-414 826	-5 568 305
Transferts		4 718 946	-4 718 946	0	0
Reclassifications		0	-183 395	0	- 183 395
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.2025	824 771 294	4 774 369	13 604 773	843 150 436
Fonds d'amortissements au	31.12.2024	531 140 567	0	9 488 775	540 629 342
Amortissements planifiés		12 376 955	0	227 520	12 604 475
Amortissements non planifiés		170 395	0	26 684	197 079
Amortissements sorties		-5 153 479	0	-414 826	-5 568 305
FONDS D'AMORTISSEMENT AU	31.12.2025	538 534 438	0	9 328 153	547 862 591
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2024	292 276 940	6 784 127	4 449 265	303 510 332
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2025	286 236 856	4 774 369	4 276 620	295 287 845

Exercice précédent

Immobilisations en CHF		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Total
Immobilisations brutes au	31.12.2023	822 561 317	5 055 311	13 892 567	841 509 195
Entrées		1 197 673	2 127 202	34 554	3 359 429
Sorties		-728 950	0	0	-728 950
Transfert		387 467	-398 386	10 919	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.2024	823 417 507	6 784 127	13 938 040	844 139 674
Fonds d'amortissements au	31.12.2023	519 489 350	0	9 258 973	528 748 323
Amortissements planifiés		12 380 166	0	229 802	12 609 968
Amortissements sorties		-728 949	0	0	-728 949
FONDS D'AMORTISSEMENT AU	31.12.2024	531 140 567	0	9 488 775	540 629 342
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2023	303 071 967	5 055 311	4 633 594	312 760 872
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2024	292 276 940	6 784 127	4 449 265	303 510 332

10. Immobilisations incorporelles

Exercice courant

Immobilisations brutes au	31.12.24	1 028 427
Reclassifications		183 394
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.25	1 211 821
Fonds d'amortissements au	31.12.24	845 090
Amortissements planifiés		67 547
FONDS D'AMORTISSEMENTS AU	31.12.25	912 637
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.24	183 337
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.25	299 184

Electricité d'Emosson SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques dont la première échéance est 2055.

Exercice précédent

Immobilisations brutes au	31.12.21	924 311
Entrées		104 116
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.22	1 028 427
Fonds d'amortissements au	31.12.21	810 747
Amortissements planifiés		34 343
FONDS D'AMORTISSEMENTS AU	31.12.22	845 090
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.21	113 564
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.22	183 337

11. Dettes résultant de livraisons et prestations

	2025	2024
	CHF	CHF
Tiers	300 262	1 162 133
Actionnaires	0	20 908
Sociétés liées	0	15 721
Total	300 262	1 198 762

12. Passifs de régularisation

	2025	2024
	CHF	CHF
Tiers	9 570 978	13 381 714
Actionnaires	2 869 894	177 657
Total	12 440 872	13 559 371

Cette rubrique comprend l'ajustement des contributions en couverture des charges pour l'exercice d'un montant de CHF 2 665 662. A titre de comparaison, lors de l'exercice précédent, l'ajustement des contributions s'élevait à CHF 97 294 et était comptabilisé dans les actifs de régularisation.

13. Provisions à court terme

	2025	2024
	CHF	CHF
Impôt spécial 2024	465 796	0
Impôt spécial 2025	332 285	0
Redevances hydrauliques 2024	306 493	0
Redevances hydrauliques 2025	221 523	0
Total	1 326 097	0

Electricité d'Emosson SA est au bénéfice d'une convention internationale du 23 août 1963 conclue entre la Confédération suisse et la République française, laquelle prévoit, au travers de la convention complémentaire de 2016, un taux de redevance hydraulique suisse de CHF/kW_{th} 100.

Le 31 janvier 2025, la société a reçu la taxation provisoire 2024 du Canton du Valais relative à l'impôt spécial sur les forces hydrauliques, calculée à hauteur de 60 % du taux maximal prévu par la législation fédérale, soit CHF/kW_{th} 66, ainsi que la redevance du Rhône au taux de CHF/kW_{th} 44. La taxation a ainsi été établie au taux maximal de CHF/kW_{th} 110, bien que l'aménagement bénéficie de conventions binationales.

Electricité d'Emosson SA conteste l'application de ce taux, qu'elle estime contraire aux conventions binationales en vigueur. La charge a toutefois été comptabilisée sur la base d'un taux de CHF/kW_{th} 110 et la part contestée a fait l'objet d'une provision, la probabilité d'une sortie de ressources étant jugée suffisamment élevée. Lors de l'exercice précédent, cet élément était présenté en tant qu'engagement conditionnel dans les états financiers.

Des discussions sont en cours avec les autorités compétentes et l'issue de la procédure demeure incertaine à la date d'établissement des états financiers.



14. Dettes financières à court et long terme

Emprunt	Durée	Échéance	Taux	2025	2024
				CHF	CHF
Tiers	2023 - 2025	19.12.2025	1.91%	0	3 000 000
Tiers	2023 - 2025	19.12.2025	2.33%	0	5 000 000
Tiers	2022 - 2026	30.10.2026	1.68%	40 000 000	40 000 000
Tiers	2022 - 2027	29.07.2027	1.80%	50 000 000	50 000 000
Tiers	2022 - 2027	02.11.2027	2.68%	15 000 000	15 000 000
Tiers	2022 - 2028	16.11.2028	3.05%	12 000 000	12 000 000
Tiers	2023 - 2029	28.09.2029	2.79%	15 000 000	15 000 000
Tiers	2023 - 2033	26.12.2033	2.31%	20 000 000	20 000 000
Total des emprunts				152 000 000	160 000 000
Échéance < 1 an				40 000 000	8 000 000
Échéance < 1 à 5 ans >				92 000 000	132 000 000
Échéance > 5 ans				20 000 000	20 000 000

15. Capital-actions

	2025	2024
	%	%
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00	50.00
EDF SA, Paris	50.00	50.00
Total	100.00	100.00

Le capital-actions se compose de 2 800 actions nominatives entièrement libérées de CHF 50 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droits aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

Informations complémentaires

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

Les transactions avec des parties liées concernent exclusivement les actionnaires ainsi que Nant de Drance SA, société de pompage-turbinage raccordée entre les barrages du Vieux-Emosson et d'Emosson. En raison des relations opérationnelles existantes, l'influence exercée est considérée comme notable.

Le tableau ci-dessous présente le volume des transactions avec des parties liées figurant dans le compte de résultat au cours de l'exercice :

	2025	2024
	CHF	CHF
Contribution en couverture des charges	29 943 182	34 434 650
Autres produits d'exploitation	3 813 717	2 083 591
PRODUITS D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	33 756 899	36 518 241
En % du total des produits d'exploitation	97%	99%
Matériel et prestations	-3 354 838	-3 636 019
Autres charges d'exploitation	-338 141	-315 800
CHARGES D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	-3 692 979	-3 951 819
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	12%	12%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	-49 474	-42 582
En % des investissements de l'exercice	3%	1%

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

ORGANE DE RÉVISION

	2025	2024
	CHF	CHF
Prestations en matière de révision	17 315	17 315
Total	17 315	17 315

Emplois à plein temps

Electricité d'Emosson SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH) stipule à l'art. 49, al. 1, que la redevance hydraulique annuelle ne peut excéder CHF/kW_{th} 110 jusqu'à fin 2030. En ce qui concerne la société Electricité d'Emosson SA, celle-ci est au bénéfice d'une convention internationale du 23 août 1963 entre la Confédération suisse et la République française. La convention complémentaire de 2016 relative aux charges de la redevance hydraulique règle le taux de la redevance suisse à son art. 2. Dès le 1^{er} janvier 2018, la perception de la redevance hydraulique est de CHF/kW_{th} 100. Il est précisé qu'«en cas de modification du maximum fédéral ou cantonal, la redevance hydraulique suisse sera redéfinie d'entente entre les parties», or depuis 2018 le taux maximal fixé par la législation fédérale n'a pas évolué.

Ces conventions binationales priment sur le droit fédéral et cantonal. Aussi, l'accord de 2016 n'a pas été dénoncé par l'un ou l'autre des Etats.

Le 31 janvier 2025, Electricité d'Emosson SA a reçu la taxation provisoire 2024 du Canton du Valais pour l'impôt spécial sur les forces hydrauliques correspondant à 60% du taux maximum prévu par la législation fédérale, soit au taux de CHF/kW_{th} 66 et celle de la redevance du Rhône au taux de CHF/kW_{th} 44. Par conséquent, Electricité d'Emosson SA a été taxé au taux maximal de CHF/kW_{th} 110 par le Canton du Valais, bien que l'aménagement soit au bénéfice de conventions binationales.

La société conteste l'application de ce taux. L'engagement conditionnel relatif aux redevances hydrauliques présenté dans l'annexe aux comptes de l'exercice précédent pour un montant de CHF 466 416 a été réévalué au cours de l'exercice sous revue à la suite de cette taxation provisoire et a donné lieu à la constitution d'une provision (cf. note 13). En conséquence, aucun engagement conditionnel relatif à cet élément n'est présenté à la date du bilan.

Par ailleurs, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Après la date de boucllement des comptes au 31 décembre 2025, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 26 mars 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.





KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale d'Électricité d'Émosson SA, Martigny

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Électricité d'Émosson SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

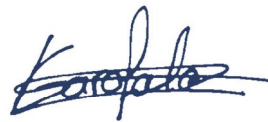
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Léa Garofalo
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 1 avril 2026



www.emosson.ch